

Royaume du Maroc

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Energie et des Mines



المملكة المغربية

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة
قطاع الطاقة والمعادن

Direction de l'Electricité et des Energies Renouvelables
DERME

**Allocution de Madame La Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de
l'Environnement à l'occasion de la cérémonie de signature de la convention
« Etude d'impact Energétique de la ville
Nouvelle de Sahel Lakhyayta »**

**9 juillet 2010
Rabat**

**Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace,
Monsieur le Président de Directoire du Holding d'Aménagement Al Omrane,
Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs.**

C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole à l'occasion de la signature de la convention « Etude d'impact Energétique de la ville Nouvelle de Sahel Lakhyayta » qui démontre, si besoin est, la réelle volonté de nos deux Départements de donner une forte impulsion aux actions d'efficacité énergétique en particulier dans le secteur de l'Habitat.

Je suis heureux de rappeler que lors de la signature de la Convention cadre de partenariat entre nos deux Départements devant **Sa Majesté le Roi Mohamed VI Que Dieu l'Assiste** le 8 juillet 2008, nous nous sommes fixés de nombreux objectifs à travers lesquels nous voulions établir les passerelles nécessaires pour assurer les transferts d'expertise, de compétences et d'expériences et faire de l'efficacité énergétique dans le bâtiment un cadre d'action modèle pour les secteurs clés de notre économie.

Erigée en priorité nationale, l'efficacité énergétique contribuera au renforcement de la compétitivité des secteurs productifs du pays, Notre ambition est de réaliser une économie d'énergie de 12% de la consommation énergétique à l'horizon 2020 et de 15% à l'horizon 2030.

Cette volonté partagée se traduit aujourd'hui par la signature d'une convention de financement de « l' Etude d'impact Energétique de la ville Nouvelle de Sahel Lakhyayta » qui a pour objectif d'évaluer l'impact des mesures d'efficacité énergétique dans la construction de la nouvelle ville de Lakhyayta et d'atténuer les niveaux de consommation prévisionnelle d'énergie fossile en développant l'efficacité énergétique de la ville Nouvelle et en valorisant dans une approche intégrée les applications appropriées des énergies renouvelables.

Le bâtiment est incontestablement l'un des secteurs présentant le meilleur potentiel d'amélioration en termes d'efficacité énergétique. Ce secteur consomme environ 36% de l'énergie finale du Maroc dont 29% pour le résidentiel et 7% pour le tertiaire. Cette consommation est appelée d'ailleurs à augmenter dans l'avenir traduisant ainsi l'importance de l'évolution de ce secteur qui doit répondre non seulement aux besoins de la population mais aussi aux attentes de qualité de service et de confort énergétique.

Dans ce contexte, le Ministère chargé de l'Energie a mis en place, en partenariat avec le Ministère chargé de l'Habitat, , le Programme National d'Efficacité Energétique dans le Bâtiment pour lequel l'ADEREE est l'agence d'exécution, et qui vise l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments au Maroc à travers l'intégration des considérations énergétiques dans les secteurs clefs de la politique de développement du Maroc : l'habitat, le tourisme, l'Education Nationale et la santé, par l'introduction d'un Code Energétique du Bâtiment.

Mesdames et Messieurs

Dans le cadre de cette dynamique très porteuse de promotion à grande échelle des ER et de l'EE, en particulier dans le secteur du Bâtiment, nous avons procédé à la concrétisation du plan d'action objet de la convention signée avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, à travers :

- La préparation d'un code d'efficacité énergétique dans le bâtiment dont les bases techniques sont en cours de finalisation et feront l'objet de concertations élargies prochainement,
- Un programme de formation dédié aux architectes, ingénieurs et techniciens du bâtiment en cours de développement,
- Un processus de démonstration des mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment qui fera l'objet d'un appel à proposition de projets soutenus par l'Union Européenne durant le dernier trimestre 2010, et qui viendra compléter les efforts déjà entrepris de généralisation des CES et d'intégration des mesures d'efficacité énergétique au niveau des projets relatifs à l'habitat social, développés par le Holding d'Aménagement Al Omrane
- Une stratégie de communication et de sensibilisation des différents acteurs concernés en cours d'élaboration dont le lancement est prévue début 2011,
- L'accompagnement en amont au niveau des plans d'aménagement de nouvelles zones urbaines et d'éco village,

Par ailleurs, afin de soutenir, d'accompagner et de promouvoir cette dynamique de renforcement de l'efficacité énergétique et de valorisation des ressources énergétiques renouvelables, le Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement a lancé une série de mesures d'accompagnement d'ordre institutionnel, législatif, réglementaire et d'appui financier ;

A cet effet, **des textes de lois ont été adoptés** pour doter le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables d'une meilleure visibilité au niveau de sa gouvernance. Il s'agit de :

- l'amendement au texte de loi de création de l'ONE qui a été déjà adopté et qui permet de relever le seuil d'autoproduction de 10 à 50 MW, afin d'encourager les entreprises à développer leur propre production en recourant aux énergies locales et tout particulièrement les sources renouvelables.

- La loi 13-09 pour le développement des énergies renouvelables et la loi 16-09 portant création de l'Agence pour la promotion et le développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique.

-La loi 57-09 relative à la création de la « Moroccan Agency for Solar Energie » MASEN, chargé de la mise en œuvre de la politique énergétique nationale en matière de l'énergie solaire à grande échelle.

Cet arsenal législatif et réglementaire sera **renforcé prochainement par le texte de loi 47-09, relative à l'efficacité énergétique.**

S'agissant des mesures d'appui financier, **Sa Majesté LE ROI, que Dieu L'Assiste** a décidé la création du Fonds de Développement Énergétique. Ce Fonds a pour principaux objectifs de renforcer et de préserver les capacités de production à partir des sources énergétiques locales et notamment renouvelables, d'apporter **un appui financier aux projets d'efficacité énergétique** et de soutenir les entreprises de services énergétiques.

Pour l'engagement des montants ainsi mobilisés par l'Etat, dans le cadre du Fonds de Développement Energétique, une Société d'Investissements Energétiques (SIE) a été instituée et dotée d'un capital social initial de 1 milliard de DH par décret n°2-09-410 du 7 rajab 1430 (30 juin 2009). Cette société a pour objet d'investir dans des projets visant l'augmentation des capacités de production énergétique, la valorisation des ressources énergétiques locales notamment les ressources énergétiques renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation grand public et sectorielles sont réalisées pour ancrer l'efficacité énergétique dans tous les usages par l'adoption de nouveaux comportements allant de gestes simples pour économiser l'énergie jusqu'au choix des équipements labellisés les plus économes en énergie.

C'est un véritable bond en avant que le Maroc connaît avec la réalisation de tels programmes qui intègrent les impératifs du développement durable fondés sur la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et la pérennisation des ressources naturelles.

Je voudrais, pour conclure, féliciter le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, le Groupe Al Omrane, et l'ADEREE pour leur engagement déterminé dans une politique de développement durable.

Merci de votre attention